

# Cadre de référence des Groupes de consultation des collectivités (GCC)

## Introduction

Le concept des Groupes de consultation des collectivités (GCC) sera mis à l'essai au cours de la Phase 2A, afin de déterminer son efficacité et sa pertinence pour la Phase 2B. Le but des GCC est de créer un mécanisme qui permette à l'équipe de projet d'être proactive, en dialoguant directement avec une collectivité particulière.

Les Groupes de consultation des collectivités sont définis comme étant des associations de résidents, représentatives des communautés contiguës ou à proximité des trois corridors. Ces groupes consentent à collaborer avec l'équipe de projet à l'organisation, au recrutement et à l'accueil d'une séance de consultation avec leurs membres. Ils s'engagent également, par écrit, à entretenir un dialogue ouvert et cohérent avec les représentants de l'équipe de projet, au sujet de l'Étude, d'une manière collaborative, productive et constructive.

Le plan de travail de la Phase 2A propose un total de 10 événements impliquant des organismes communautaires. Cinq rencontres seront organisées au cours de l'Étape 2 du Programme de consultation (en février); le suivi sera assuré par la tenue de cinq rencontres supplémentaires, qui seront tenues au cours de l'Étape 3 (en avril).

## Sélection des groupes

Les Groupes « d'accueil » de consultation des collectivités seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Un intérêt manifeste pour l'Étude et ses résultats.
- La possibilité d'être directement touché par une des trois liaisons considérées.
- Une volonté d'organiser, de promouvoir et d'accueillir une rencontre réunissant des membres spécifiques ou d'une circonscription particulière.
- Un engagement à adopter un format prédéterminé de réunion.
- Un engagement écrit à collaborer, d'une façon productive, avec l'équipe de projet lors de la rencontre.

## Administration

- Les rencontres seront coprésidées par un membre de l'organisme hôte, qui démontrera qu'il s'exprime au nom des membres (tel un président d'une association communautaire) et un représentant de l'équipe de projet.
- La promotion et la logistique de la réunion seront la responsabilité de l'organisme hôte.
- Un procès-verbal sera dressé par un membre de l'équipe des consultants.
- Les réunions se tiendront dans la langue d'usage de l'organisme hôte.
- Le procès-verbal sera distribué aux coprésidents pour examen et distribution.
- Pour s'assurer que les rencontres soient constructives, collaboratives et respectueuses des objectifs des réunions, elles ne seront généralement pas ouvertes au grand public ou aux médias.